



## Informations aux paroisses sur le coronavirus

Le coronavirus a infecté plusieurs personnes en Suisse. Le 28 février 2020, le Conseil fédéral a par conséquent décidé d'interdire les grandes manifestations au moins jusqu'au 15 mars 2020. Au vu de cette situation, la présente information se veut comme une première aide à l'intention des paroisses.

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure prient les paroisses de prendre note des informations des autorités et de respecter leurs recommandations. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) met à disposition de plus amples informations sur la page <https://www.bag.admin.ch/bag/fr> ainsi qu'une ligne d'information d'urgence (058 463 00 00). L'organe de conduite cantonal bernois (OCCant) se tient à disposition pour évaluer les risques en cas d'organisation de manifestations (<https://www.be.ch/corona>; tél.: 0800 634 634)

A l'heure actuelle il convient de prendre en particulier les mesures suivantes:

### 1. Mesures de précaution

Afin de **réduire les risques de contamination**, l'OFSP recommande actuellement les mesures suivantes:

- «Se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon ou utiliser un désinfectant pour les mains plusieurs fois par jour.
- Si vous devez tousser ou éternuer, tenez un mouchoir devant votre bouche et votre nez. Après usage, jetez-le dans une poubelle et lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon ou avec un désinfectant pour les mains.
- En l'absence de mouchoir en papier, tousssez et éternuez dans le creux du coude.»

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure vous prient de **diffuser** largement ces règles de comportement.

Par ailleurs, les surfaces de contact telles que poignées de portes et installations sanitaires doivent être **régulièrement désinfectés** et des **produits de désinfection** doivent être **mis à disposition** dans les églises et autres locaux ecclésiastiques. En outre, il est recommandé de ne pas se serrer la main pour se saluer ou prendre congé.

### 2. Mesures opérationnelles

Si le coronavirus devait poursuivre sa progression, des collaboratrices et collaborateurs ainsi que des personnes engagées au sein de l'Eglise pourraient être contraintes de rester à leur domicile. Il est donc recommandé que les paroisses établissent une **liste** des présences et activités indispensables (par ex. aumônerie d'urgence, services funèbres par une pasteure ou un pasteur). De plus, nous recommandons de prendre des mesures afin de permettre le travail à domicile (par ex. accès via webmail, stockage de données de travail sur une clé USB, etc.). En cas de nécessité, le conseil de paroisse **ordonne le travail à domicile** sur la base des informations reçues des autorités.

Enfin, la présidence de la paroisse ou une **personne de contact** désignée par elle reste en relation avec les écoles et autorités locales, reçoit les annonces de maladie des membres du personnel et assure la communication au sein de la paroisse.

### *3. Pratique ecclésiale*

Les pasteures et pasteurs et le conseil de paroisse sont priés de considérer en permanence, sur la base des informations reçues des autorités, s'il faut **reporter** ou **annuler** des cultes ou autres manifestations ecclésiales (p. ex. catéchisme, école du dimanche). Lors de l'évaluation, il s'agit de prêter particulièrement attention à la sainte cène et au signe de paix. Il est impératif de consulter régulièrement l'organe de conduite cantonal OCCant ([www.be.ch/portal/fr](http://www.be.ch/portal/fr); tél. 0800 634 634) pour évaluer les risques.

**L'aumônerie** doit être justement assurée même en situation de crise. Les paroisses sont priées de prendre les **mesures de protection** requises pour l'intervention des aumôniers et aumôniers (p. ex. informer sur les comportements appropriés selon l'OFSP [[www.bag.admin.ch/bag/fr](http://www.bag.admin.ch/bag/fr)]). Selon les possibilités, il peut s'avérer judicieux de mettre sur pied une **ligne d'urgence pour l'aumônerie**.

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, en collaboration avec l'Eglise évangélique réformée de Suisse, observent la situation attentivement et continueront de vous informer en temps opportun.

Le 28 février 2020